



# Accès universel à l'eau potable au Bénin



Agence Nationale  
de l'Eau Potable  
en Milieu Rural

**RAPPORT SEMESTRIEL  
SUIVI DU PATRIMOINE ET DES  
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE  
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN**

Juillet-Décembre 2024



SUIVI DU PATRIMOINE ET DES  
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE  
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN

**Juillet-Décembre 2024**

# Sommaire

<b>SIGLES</b> .....	<b>7</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>1. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRES A UNE FOURNITURE DURABLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL</b> .....	<b>10</b>
<b>1.1. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE</b> .....	<b>10</b>
<b>1.2. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ANDF</b> .....	<b>11</b>
<b>1.3. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ANCQ</b> .....	<b>11</b>
<b>1.4. Organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural</b> .....	<b>12</b>
<b>1.4.1. Mise en affermage des ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural</b> .....	<b>12</b>
1.4.1.1. Transfert des ouvrages hydrauliques d'AEP aux nouvelles sociétés fermières.....	13
1.4.1.2. Mise en exploitation des nouveaux ouvrages d'AEP transférés aux sociétés fermières.....	13
<b>1.4.2. Travaux de diagnostic et de mise en conformité des AEV existantes en panne</b> .....	<b>13</b>
<b>1.4.3. Déploiement des outils technologiques de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural</b> .....	<b>15</b>
<b>2. AMELIORATION DES COMPETENCES PRATIQUES ET SUIVI DES PERFORMANCES DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL</b> .....	<b>17</b>
<b>2.1. Formation et renforcement des capacités opérationnelles pour la fourniture du service public de l'eau potable</b> .....	<b>17</b>
<b>2.2. Appui à la mise en place et à la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)</b> .....	<b>18</b>
<b>3. ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET RECEPTION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP EN MILIEU RURAL</b> .....	<b>19</b>
<b>3.1. Réception provisoire des PEA des lots 1 et 2 de la phase 2 PEPEC</b> .....	<b>19</b>
<b>4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS SECTEUR</b> .....	<b>20</b>
<b>4.1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural</b> .....	<b>20</b>
4.1.1. Systèmes d'approvisionnement en eau potable existants.....	20
4.1.2. Capacités de stockage des réservoirs des AEV et des SAEPmV existantes.....	21
4.1.3. Sources d'énergie des AEV et des SAEPmV.....	22
4.1.4. Linéaire des Réseaux d'eau potable.....	23
4.1.5. Points d'accès améliorés d'eau potable.....	23
4.1.5.1. Demandes en Branchements Particuliers.....	23
4.1.5.3. Bornes fontaines.....	24
4.1.5.4. Forages équipés de pompes à motricité humaine.....	25
<b>4.2. Taux de desserte</b> .....	<b>25</b>
<b>4.3. Taux de panne</b> .....	<b>26</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>27</b>
<b>ANNEXE 1</b> : Liste des SAEPmV/AEV des PASAEP 24 dont les CCE sont obtenus.....	<b>29</b>
<b>ANNEXE 2</b> : Liste des PEA de la Phase 2, lot 2 PEPEC transférés aux fermiers.....	<b>30</b>
<b>ANNEXE 3</b> : Liste des PEA de la Phase 2, lot 1 PEPEC réceptionnés provisoirement.....	<b>33</b>
<b>ANNEXE 4</b> : Liste des PEA de la Phase 2, lots2 PEPEC réceptionnés provisoirement.....	<b>34</b>
<b>ANNEXE 5</b> : Détails des taux de desserte par commune au 31 décembre 2024.....	<b>37</b>

## Table des tableaux

<b>Tableau 1</b>   Ouvrages mis en exploitation.....	12
<b>Tableau 2</b>   Point des équipements des travaux de mise en conformité périmètre 1.....	13
<b>Tableau 3</b>   Point des équipements des travaux de mise en conformité périmètre 1.....	14
<b>Tableau 4</b>   Point des équipements des travaux de mise en conformité périmètre 2.....	14
<b>Tableau 5</b>   Point des équipements des travaux de mise en conformité périmètre 2.....	15
<b>Tableau 6</b>   Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural.....	21
<b>Tableau 7</b>   Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural.....	22
<b>Tableau 8</b>   Différentes sources d'énergie du patrimoine hydraulique rural.....	22
<b>Tableau 9</b>   Répartition par catégorie de diamètres des canalisations d'eau du patrimoine hydraulique rural.....	23
<b>Tableau 10</b>   Situation des demandes enregistrées et point des réalisations des BP.....	23

## Table des graphiques

<b>Graphique 1</b>   Répartition par département des AEV et SAEPmV du patrimoine hydraulique rural.....	21
<b>Graphique 2</b>   Répartition par département des postes d'eau autonomes du patrimoine hydraulique rural.....	21
<b>Graphique 3</b>   Répartition par Département des branchements particuliers et communautaires du patrimoine hydraulique rural.....	24
<b>Graphique 4</b>   Répartition par département des bornes fontaines du patrimoine hydraulique rural.....	24
<b>Graphique 5</b>   Répartition par Département des FPM du patrimoine hydraulique rural.....	25
<b>Graphique 6</b>   Répartition par type d'ouvrages du taux de desserte national.....	25
<b>Graphique 7</b>   Répartition par type d'ouvrages du taux de panne.....	26





## SIGLES

<b>AEV</b>	Adduction d'Eau Villageoise
<b>ABE</b>	Agence Béninoise pour l'Environnement
<b>AEP</b>	Approvisionnement en Eau Potable
<b>AUE</b>	Association des Usagers d'Eau
<b>ACEP</b>	Association de Consommateurs d'Eau Potable
<b>ANDF</b>	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
<b>ANCQ</b>	Agence Nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau
<b>ANAEMR</b>	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
<b>CAPPP</b>	Cellule d'Appui au Partenariat Public Privé
<b>BAO</b>	Boîte A Outils
<b>BIDC</b>	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
<b>BF</b>	Borne Fontaine
<b>BP</b>	Branchement Particulier
<b>CONAFIL</b>	Commission Nationale des Finances Locales
<b>CCE</b>	Certificats de Conformité Environnementale
<b>COVID-19</b>	Coronavirus Disease 2019
<b>CFME</b>	Centre de Formation aux Métiers de l'Eau
<b>DAO</b>	Dossier d'Appel d'Offres
<b>DGEau</b>	Direction Générale de l'Eau
<b>DNCMP</b>	Direction Nationale de contrôle des Marchés Publics
<b>DPF</b>	Développement des Programmes de Formation
<b>FADeC</b>	Fonds d'Appui au Développement des Communes
<b>FPM</b>	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
<b>GRGES</b>	Guide Référentiel pour la Gestion Environnementale et Sociale
<b>INStaD</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>MCVTDD</b>	Ministère de Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable
<b>MDGL</b>	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
<b>MEEM</b>	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines

<b>PAG</b>	Programme d'Actions du Gouvernement
<b>PASAEP 24</b>	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages
<b>PAD</b>	Project Appraisal Document
<b>PAP</b>	Personnes Affectées par le Projet
<b>PNE-BENIN</b>	Partenariat National de l'Eau Bénin
<b>PDAEPMR</b>	Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
<b>PEA</b>	Poste d'Eau Autonome
<b>PCSA</b>	Prise en Charge du Service Affermé
<b>PEPEC</b>	Projet Eau Potable pour Ecole à Cantine
<b>PEPRAU</b>	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines
<b>ProSEHA</b>	Programme d'appui au Secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>SAEP</b>	Système d'Approvisionnement en Eau Potable
<b>SAEPmV</b>	Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages
<b>SNAEP-MR</b>	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
<b>SBEE</b>	Société Béninoise d'Energie Electrique
<b>SES</b>	Sauvegarde Environnementale et Sociale
<b>SONEB</b>	Société Nationale des Eaux du Bénin
<b>UNICEF</b>	United Nations International Children's Emergency Fund
<b>WHO</b>	World Health Organisation

## RESUME EXECUTIF

Le Gouvernement de la République du Bénin poursuit inlassablement et de manière méthodique l'atteinte progressive de l'accès universel à l'eau potable des populations en milieu rural en impliquant tous les acteurs concernés, des usagers jusqu'aux autorités nationales, en passant par les collectivités locales, les organisations citoyennes et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le programme d'investissements massifs pour l'accélération de la réalisation d'infrastructures adéquates de l'eau potable, et les réformes courageuses se poursuivent toujours avec pour finalité de promouvoir un modèle innovant de gestion et de fourniture du service public de l'eau potable en milieu rural. Les grandes avancées spécifiques du deuxième semestre (juillet à décembre) de l'année 2024, sont dévoilées à travers cette treizième édition du rapport semestriel de suivi du patrimoine et de performance du service public de l'eau potable en milieu rural. On peut noter :

### **Au titre des mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service public de l'eau potable en milieu rural :**

- la poursuite des missions de suivi par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des différents chantiers de SAEPmV en cours de réalisation. La poursuite de la réalisation des audits de conformité environnementale et sociale externe de dix-huit (18) SAEPmV/AEV du projet PASAEP 24 avec la délivrance de douze (12) Certificats de Conformité Environnemental (CCE) des ouvrages ;
- la réalisation des missions de collecte des échantillons et d'analyses bactériologiques et physico-chimiques des eaux servies pour les ouvrages fonctionnels (SAEPmV ; AEV ; PEA) et en exploitation par les fermiers des départements du PLATEAU, du MONO, du COUFFO, du ZOU, du BORGOU, de l'ALIBORI, de l'ATCORRA et de la DONGA avec au total sept cent quarante-cinq (745) analyses microbiologiques et physico-chimiques et microbiologiques ;
- le transfert de trente cinq (35) nouveaux PEA dans les écoles à cantine et une extension sur un SAEPmV de la deuxième phase du PEPEC ;
- l'installation de cent vingt-cinq (125) groupes électropompes et groupes électrogènes des AEV existantes au titre du Projet de Réhabilitation des Adductions d'Eau Villageoises existantes (PRAEV) ;
- la contractualisation pour la mise à l'échelle de la plateforme UtilitY85 avec les évolutions d'ordre infrastructurel (équipement doté en serveurs et en terminaux) et (ii) d'ordre processionnel (services en évolution pour s'adapter aux spécificités d'une organisation de l'affermage régional).

### **Au titre de l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural :**

- (i) «la remise à niveau des plateformes pédagogiques pour les deux nouveaux programmes de formations de prise de poste au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) », (ii) le déploiement sur la plateforme digitale de formation, des contenus des seize (16) modules techniques de formation pour les deux (02) nouveaux cycles, (iii) contractualisation par l'ANAEPMR de quatre (04) experts locaux pour le développement des contenus des modules non techniques des deux nouveaux curricula, (iv) la contractualisation par l'ANAEPMR, de quatre (04) formateurs permanents pour appuyer la diffusion des modules techniques et la coordination des formations, (v) la formation technique des (04) formateurs permanents, (vi) la contractualisation par l'ANAEPMR d'un Assistant Technique local (expert en ingénierie de formation) et (vii) la sélection par le CFME, de trente-cinq (35) apprenants de la première cohorte de formation ;
- la mise à disposition de toutes les Mairies, des exemplaires physiques de la boîte à outils pour l'installation et l'opérationnalisation des organes des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP), en appui à leur rôle régalien d'intermédiation sociale, de sensibilisation des populations sur les questions d'approvisionnement en Eau Potable (AEP).

### **Au titre de l'achèvement des travaux et réception des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural :**

- la réception provisoire des soixante-cinq (65) PEA et de deux (02) extensions sur les réseaux existants des lots 1 et 2 de la phase 2 du projet PEPEC.

**Au titre des indicateurs de performance du sous-secteur :**

- l'actualisation du calcul des taux de desserte et de panne à fin décembre 2024. Ces taux sont respectivement de 82,1% et de 26,8% ;
- la poursuite des campagnes périodiques de branchements particuliers sociaux sur les nouveaux SAEPmV et les anciennes AEV. Sept cent soixante-sept (767) branchements particuliers ont été réalisés.



## INTRODUCTION

L'approvisionnement en eau potable en milieu rural est un enjeu crucial pour le développement durable et la santé publique. En effet, l'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental et un élément essentiel pour la survie. Malgré cela, de nombreuses communautés rurales à travers le monde font face à des défis majeurs pour obtenir une eau propre et sûre. Les stratégies nationales, comme celle mise en place par le Bénin, visent à garantir un accès universel à l'eau potable à l'horizon 2030, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) validés par la communauté internationale. Ces stratégies comprennent souvent des modèles de gouvernance participative, impliquant les secteurs public et privé ainsi que la société civile, afin d'assurer une gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural.

Au Bénin, l'accès à l'eau potable en milieu rural constitue une question sociale majeure dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Il fait appel notamment à : (i) la mobilisation d'importantes ressources financières, (ii) des solutions techniques innovantes et durables, (iii) la correction des disparités d'accès, (iv) la sensibilisation et l'éducation pour le changement des comportements ; (v) la veille et la participation citoyenne. C'est dans cette approche que le Gouvernement poursuit son programme d'actions à travers :

- les réformes courageuses pour promouvoir un modèle innovant de gestion et de fourniture du service public de l'eau potable en milieu rural tenant compte des plus pauvres,
- la mise en œuvre progressive du programme d'investissement massif pour l'accélération de la réalisation d'infrastructures adéquates d'AEP en milieu rural, la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP,
- la durabilité environnementale et sociale des services publics de l'eau potable, la promotion et l'accompagnement des mécanismes et des structures de veille citoyenne et de défense des intérêts des consommateurs d'eau potable.

Des efforts sont déployés pour atteindre l'Objectif de Développement Durable N° 6, qui vise à garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous. Au Bénin, l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) joue un rôle clé dans l'accélération de la desserte et l'amélioration du service public d'eau potable, avec des programmes visant à atteindre un accès universel à l'eau potable en milieu rural.

Pour une reddition bien renseignée, le suivi du patrimoine et des performances du service public d'AEP en milieu rural est crucial en vue d'améliorer l'efficacité et la durabilité des actions. Ce suivi s'étend aussi bien sur les aspects techniques, financiers, environnementaux et sociaux. Des rapports semestriels sont publiés pour offrir une visibilité sur les progrès réalisés et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des programmes de desserte en d'eau potable. Ces mesures de reddition de compte sont essentielles pour maintenir la confiance des communautés bénéficiaires, des bailleurs de fonds, et pour assurer une gestion durable des ressources en eau.

Cette treizième édition du rapport fait le point sur les grands progrès réalisés durant le semestre juillet-décembre 2024. Il s'articule principalement autour de : (i) les mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service public de l'eau potable (ii) l'amélioration des compétences pratiques et le suivi des performances de la gestion du service public de l'eau potable (iii) l'achèvement des travaux et la réception des ouvrages hydrauliques d'AEP ; et (iv) le suivi des indicateurs de performance du sous-secteur.

## 1. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRES A UNE FOURNITURE DURABLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

La fourniture durable du service public d'eau potable en milieu rural, nécessite l'adoption d'une série de mesures d'accompagnement stratégiques. Ces mesures incluent (i) le renforcement des capacités opérationnelles pour une gestion efficace et durable des infrastructures d'eau potable, (ii) la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour garantir une gestion durable des ressources en eau pour éviter leur surexploitation et assurer une disponibilité continue et (iii) l'établissement de partenariats solides entre les agences nationales et les associations locales.

L'approche collaborative par les partenariats avec les différentes agences (ABE, ANDF et ANCQ) garantit des solutions et résultats contextuellement pertinents, inclusifs et respectueux des textes.

La mise en affermage des ouvrages hydrauliques est également cruciale pour assurer la pérennité du service public de l'eau potable. A ce titre, il est important de déployer des outils technologiques avancés pour la gestion digitalisée aussi bien des travaux (y compris du diagnostic et de mise en conformité des installations existantes) que du service public d'AEP.

Ces mesures visent à garantir que les communautés rurales aient un accès fiable et durable à l'eau potable, contribuant ainsi à améliorer leur qualité de vie et à promouvoir le développement durable.

### 1.1. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE

La durabilité environnementale et sociale du service public de l'eau potable est un sujet de préoccupation croissante, soulignant l'importance d'une gestion qui non seulement préserve les ressources en eau pour les générations futures, mais assure également l'accès équitable à l'eau de qualité pour toute la population. A cet effet, l'ANAEPMR a signé une convention avec l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) pour la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales, les propositions des mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs qui découleraient de leur mise en œuvre avant le démarrage des projets et programmes de l'Agence. L'objectif de cette convention consiste à :

- organiser la validation des rapports des Études d'Impacts Environnementales et Sociales (EIES) des SAEPmV des différents projets et programmes de l'ANAEPMR ;
- assurer la délivrance des Certificats de Conformité Environnementale et Sociale (CCES) ;
- organiser des missions pour le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) assortis des rapports d'EIES sur les chantiers en cours de construction et à la phase d'exploitation.



Par ailleurs, l'ANAEMPR a mis en place un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux pour le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale assortis des rapports d'Etudes d'Impact Environnemental et Social élaborés pour les SAEPmV des projets et programmes en cours de mise en œuvre. Ce cadre englobe une série de pratiques et de normes destinées à protéger l'environnement et à garantir le bien-être social des communautés et de la population bénéficiaire pendant la phase de construction des ouvrages des SAEPmV. Elle consiste à la mise en œuvre, la surveillance et le suivi des activités environnementales et sociales contenues dans (i) les Plans de Gestion Environnementale et Sociale des Chantiers (PGES-C), (ii) les Plans Particuliers de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED), les (iii) les Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et le (iv) Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sur les différents chantiers des SAEPmV.

### **Audits de conformité environnementale et sociale**

Dans sa logique de réaliser des ouvrages d'approvisionnement en eau potable durables et conformes aux exigences environnementales et sociales, l'ANAEMPR a commandité à l'ABE la réalisation des audits de conformité environnementale et sociale externe des 18 SAEPmV/AEV du Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages (PASAEP 24).

L'audit de conformité environnementale et sociale est mené lors de l'exécution et/ou de l'achèvement d'une politique, d'un programme, d'un projet ou d'une activité. Dans le contexte du PASAEP 24, les audits de conformité environnementale et sociale ont pour objectifs d'apprécier l'impact que la mise en œuvre et l'exploitation des SAEPmV/AEV réceptionnés, ont généré ou sont susceptibles de générer directement ou indirectement sur l'environnement. Ils permettent aussi d'apprécier les conformités afin de procéder aux mesures correctives.

### **Au cours du deuxième semestre de l'année 2024, l'ABE a :**

- réalisé des missions d'audits sur quatre (04) SAEPmV des dix (10) restantes.
- délivré des Certificats de Conformité Environnemental (CCE) (Annexe 1)

### **Les missions d'audits de conformité se poursuivront sur le PASAEP 24, à la suite des réceptions provisoires des six (06) SAEPmV/AEV restants :**

- deux (02) en attente de réception et
- quatre (04) SAEPmV/AEV en cours de construction.

En somme, la prise en compte rigoureuse des aspects environnementaux et sociaux dans l'approvisionnement en eau potable est essentielle pour assurer un avenir durable et équitable pour tous.

## **1.2. Partenariat entre l'ANAEMPR et l'ANDF**

Pour une meilleure sécurisation des SAEPmV/AEV des programmes d'investissement de l'ANAEMPR, elle a signé une convention avec l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) dont l'objectif est de conduire les opérations d'indemnisation des personnes affectées par les projets et programmes d'une part et d'autre part de procéder à la sécurisation des sites abritant les ouvrages à travers la délivrance de titres fonciers au nom de l'Etat afin d'éviter les éventuels conflits à l'avenir.

Au cours de ce second semestre de l'année 2024, les diligences se poursuivent pour l'indemnisation des présumés propriétaires et la sécurisation desdits sites abritant les ouvrages (châteaux d'eau et stations de pompage) de quarante-six (46) SAEPmV (Listés en Annexe 1).

## **1.3. Partenariat entre l'ANAEMPR et l'ANCQ**

L'accès à une eau potable de qualité est crucial pour la prévention des maladies hydriques (comme le choléra, les gastro-entérites, l'hépatite A ou la fièvre typhoïde), la sécurité alimentaire, l'hygiène personnelle et la qualité de vie globale. De plus, l'eau potable joue un rôle central dans le développement socio-économique de nos sociétés.

C'est pourquoi l'ANAEMPR a sollicité à travers un partenariat l'expertise et les compétences de l'Agence Nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau (ANCQ) pour (i) réaliser l'état des lieux référentiels de la qualité bactériologique (hygiène de l'eau du robinet) et physico-chimique (qualité de l'eau de la nappe captée) des eaux sur l'ensemble des SAEPmV/AEV/PEA existantes, (ii) valider les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) réalisés par les opérateurs, et (iii) organiser le suivi de la mise en œuvre des PGSSE des opérateurs, à travers des contrôles périodiques (surveillance) de la qualité de l'eau de robinet.

Au cours du deuxième semestre de l'année 2024, l'ANCQ a poursuivi des missions de collecte des échantillons et d'analyse des eaux (de la nappe captée, et des robinets) des SAEPmV/AEV/PEA fonctionnels et en exploitation par les fermiers dans neuf (09) Départements (ALIBORI, ATACORA, BORGOU, COLLINES, COUFFO, DONGA, MONO, PLATEAU, et ZOU) de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, des Collines, du Couffo, de la Donga, du Mono, du Plateau et du Zou. Ces analyses permettent de détecter d'éventuels problèmes et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'eau. Au total sept cent quarante-cinq (745) certificats d'analyse de paramètres physico-chimiques et microbiologiques ont été délivrés sur un total de trois cent dix-sept (317) systèmes d'AEP se répartissent ainsi qu'il suit :

Départements	Nombre d'Analyses microbiologiques	Nombre d'Analyses physico-chimiques et microbiologiques	Nombre Total
ALIBORI	30	27	57
BORGOU	28	37	65
PLATEAU	57	40	97
ATACORA	41	41	82
DONGA	30	31	61
COLLINES	74	42	116
COUFFO	52	38	90
MONO	50	35	85
ZOU	45	47	92
	<b>407</b>	<b>338</b>	<b>745</b>

**Tableau 1** | Ouvrages mis en exploitation

Les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) sont des outils essentiels pour assurer la qualité de l'eau potable. Ils impliquent une approche globale et préventive. Ils sont recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2004, pour identifier et gérer systématiquement les risques liés à l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Les exploitants (publics et privés), ont la responsabilité de veiller à la qualité de l'eau et à la sécurité sanitaire des installations.

Au cours du deuxième semestre de l'année 2024, l'ANAEPMR a transmis dix (10) PGSSE élaborés par les fermiers pour validation à l'ANCQ.

## 1.4. Organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural

L'organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural repose sur plusieurs piliers essentiels. Il s'agit principalement des stratégies et mesures mises en œuvre comme, (i) la mise en affermage des ouvrages hydrauliques, (ii) l'exécution des travaux de diagnostic et de mise en conformité, (iii) le déploiement des outils technologiques, (iv) la formation et le renforcement des capacités, (v) le suivi et évaluation des performances etc.

Ces mesures visent à garantir que les communautés rurales aient un accès fiable et durable à l'eau potable, contribuant ainsi à améliorer leur qualité de vie et à promouvoir le développement durable.

### 1.4.1. Mise en affermage des ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural

Les réformes courageuses ont été entreprises par le Gouvernement de la République du Bénin pour promouvoir un modèle innovant de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. Ce nouveau modèle de gestion basé sur un Partenariat Public-Privé (PPP), vise à améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité de la fourniture du service public d'eau potable, et l'accès pour les populations rurales. Il s'inscrit dans le cadre du Programme d'action du Gouvernement du Bénin (2021-2026), visant à rationaliser l'intervention publique et à améliorer les performances opérationnelles pour un accès universel à l'eau potable.

### 1.4.1.1. Transfert des ouvrages hydrauliques d’AEP aux nouvelles sociétés fermières

Au cours du deuxième semestre de l’année 2024, trente cinq (35) nouveaux PEA dans les écoles à cantine et une extension sur un SAEPmV de la deuxième phase du Projet Eau Potable pour Ecole à Cantine (PEPEC) ont été transférés aux sociétés fermières. Ces transferts se sont déroulés entre septembre et octobre 2024 et concernent les Départements de l’ATACORA, du BORGOU et de la DONGA. Le transfert de ces ouvrages a impliqué des représentants de l’ANAEPMR, des Communes concernées, et des sociétés fermières. Il a consisté à dresser un état des lieux contradictoire de chaque ouvrage en vue d’une Prise en Charge du Service Affermé (PCSA) par les sociétés fermières.

Au total, au 31 décembre 2024, six cent soixante treize (673) ouvrages (SAEPmV, AEV, EXTENSIONS SONEB, PEA) ont été transférés aux deux fermiers et se répartissent ainsi qu’il suit :

- Périmètre 1 : 226
- Périmètre 2 : 211
- Périmètre 3 : 236

### 1.4.1.2. Mise en exploitation des nouveaux ouvrages d’AEP transférés aux sociétés fermières

La mise en exploitation des nouveaux ouvrages hydrauliques d’AEP se poursuit par les sociétés fermières qui ont pris la charge de leur gestion et de leur exploitation. Il s’agit d’un processus complexe qui nécessite une planification et une coordination entre les parties prenantes avec une attention particulière à la qualité et à la durabilité des installations. Pour ce faire, il est important de suivre les normes et les protocoles appropriés pour assurer un fonctionnement efficace et fiable des ouvrages transférés.

La mise en exploitation des nouveaux ouvrages hydrauliques d’AEP transférés aux sociétés fermières au Bénin est une étape cruciale pour garantir un approvisionnement en eau potable fiable et durable en milieu rural. L’accent est mis sur le recrutement, la formation et le renforcement des capacités opérationnelles du personnel des sociétés fermières pour garantir une fourniture continue et de qualité du service public de l’eau potable.

Au total, trente-six (36) nouveaux ouvrages hydrauliques d’AEP (35 PEA et 01 extension sur un SAEPmV) réalisés à travers la deuxième phase du PEPEC, ont été transférés et mis en exploitation par les sociétés fermières OMILAYE et SBA DES EAUX au cours du deuxième semestre de l’année 2024. La liste détaillée des PEA est à l’annexe 2

La situation des ouvrages mise en exploitation par périmètre est la suivante :

Départements	Communes	ouvrages hydrauliques d’AEP transférés et mise en exploitation	Périmètres d’Affermage
BORGOU	TCHAOUROU	10	PERIMETRE 1
	BEMBEREKE	03	
ATACORA	MATERI	04	PERIMETRE 2
	TANGUETA	03	
DONGA	DJOUGOU	07	PERIMETRE 2
	BASSILA	09	

**Tableau 2** | Point des équipements des travaux de mise en conformité périmètre 1

### 1.4.2. Travaux de diagnostic et de mise en conformité des AEV existantes en panne

Les travaux de diagnostic et de mise en conformité des ouvrages d’eau potable sont essentiels pour garantir la sécurité et la qualité de l’eau distribuée aux consommateurs. Ces opérations impliquent une évaluation approfondie des systèmes existants, l’identification des défaillances ou des non-conformités, et la planification des réparations ou des améliorations nécessaires.

Au cours du deuxième semestre de l’année 2024, l’ANAEPMR a poursuivi les travaux de remise en état de fonctionnement par la mise en conformité des anciens ouvrages.

Ces travaux visent à optimiser les performances techniques, économiques et environnementales des ouvrages en vue de garantir la qualité, la sécurité et la continuité de l’approvisionnement en eau

potable, . Ces travaux sont de plusieurs ordres notamment :

- les travaux d'urgence : ces travaux incluent (i) le renouvellement des groupes électrogènes, des pompes immergées et (ii) les travaux de génie-civil et de plomberie sur des Bornes Fontaines (BF) et des Châteaux d'Eau (CE) pour la continuité du service public ;
- les travaux du programme prioritaire de mise en conformité des ouvrages hydrauliques pour (i) évaluer l'état actuel des infrastructures hydrauliques, (ii) identifier les éventuels problèmes ou non-conformités, et (iii) prendre les mesures nécessaires pour les corriger,
- la réhabilitation ou la sécurisation des réseaux de distribution de l'eau potable, notamment en prévenant les fuites, les ruptures, les contaminations ou les intrusions ;

A fin décembre 2024, à la suite des diagnostics établis sur les AEV existantes, sur le plan national :

- Cent quatre-vingt-sept (187) pompes immergées sont réceptionnées, et quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles pompes immergées ont été installées.
- Cent-quatre-vingt-dix-neuf (199) groupes électrogènes nécessaires sont réceptionnés et cent-vingt-cinq (125) nouveaux groupes électrogènes sont installés.

PPRERIMETRE 1	TYPES EQUIPEMENT	AEV PROGRAMME URGENCE	AEV PROGRAMME PRIORITAIRE	AEV EN PANNE	AEV PROGRAMME RENOUVELLEMENT	TOTAL
PREVUS	ELECTROPOMPE IMMERGEE	7	57	11	47	122
	GROUPE ELECTROGENE	21	57	10	22	110
LIVRES ET RECEPTIONNES	ELECTROPOMPE IMMERGEE	7	41	0	12	60
	GROUPE ELECTROGENE	21	46	0	13	80
INSTALLEES	ELECTROPOMPE IMMERGEE	7	12	0	0	19
	GROUPE ELECTROGENE	21	20	0	3	44

**Tableau 3** | Point des équipements des travaux de mise en conformité périmètre 1

PRERIMETRE 2	TYPES EQUIPEMENTS	AEV PROGRAMME URGENCE	AEV PROGRAMME PRIORITAIRE	AEV EN PANNE	AEV PROGRAMME RENOUVELLEMENT	TOTAL
PREVUS	ELECTROPOMPE IMMERGEE	20	35	42	56	<b>153</b>
	GROUPE ELECTROGENE	11	22	24	32	<b>89</b>
LIVRES ET RECEPTIONNES	ELECTROPOMPE IMMERGEE	20	22	1	16	<b>59</b>
	GROUPE ELECTROGENE	11	13	2	13	<b>39</b>
INSTALLEES	ELECTROPOMPE IMMERGEE	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28</b>
	GROUPE ELECTROGENE	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>27</b>

**Tableau 4** | Point des équipements des travaux de mise en conformité périmètre 2

PRERIMETRE 3	TYPES EQUIPEMENTS	AEV PROGRAMME URGENCE	AEV PROGRAMME PRIORITAIRE	AEV EN PANNE	AEV PROGRAMME RENOUVELLEMENT	TOTAL
PREVUS	ELECTROPOMPE IMMERGEE	19	47	40	90	<b>196</b>
	GROUPE ELECTROGENE	21	57	33	29	<b>140</b>
LIVRES ET RECEPTIONNES	ELECTROPOMPE IMMERGEE	8	40	10	10	<b>68</b>
	GROUPE ELECTROGENE	15	40	14	11	<b>80</b>
INSTALLEES	ELECTROPOMPE IMMERGEE	8	26	10	8	<b>52</b>
	GROUPE ELECTROGENE	15	21	10	8	<b>54</b>

**Tableau 5** | Point des équipements des travaux de mise en conformité périmètre 3

#### 1.4.3. Déploiement des outils technologiques de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural

Le déploiement des outils technologiques pour la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural est une initiative cruciale pour améliorer l'accès à l'eau potable et assurer une gestion durable des infrastructures. L'ANAEMR dispose dans son système d'informations, d'un outil technologique pour la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. Ce système permet d'améliorer l'efficacité, la transparence et la qualité des services fournis. Il contribue également à améliorer la satisfaction des

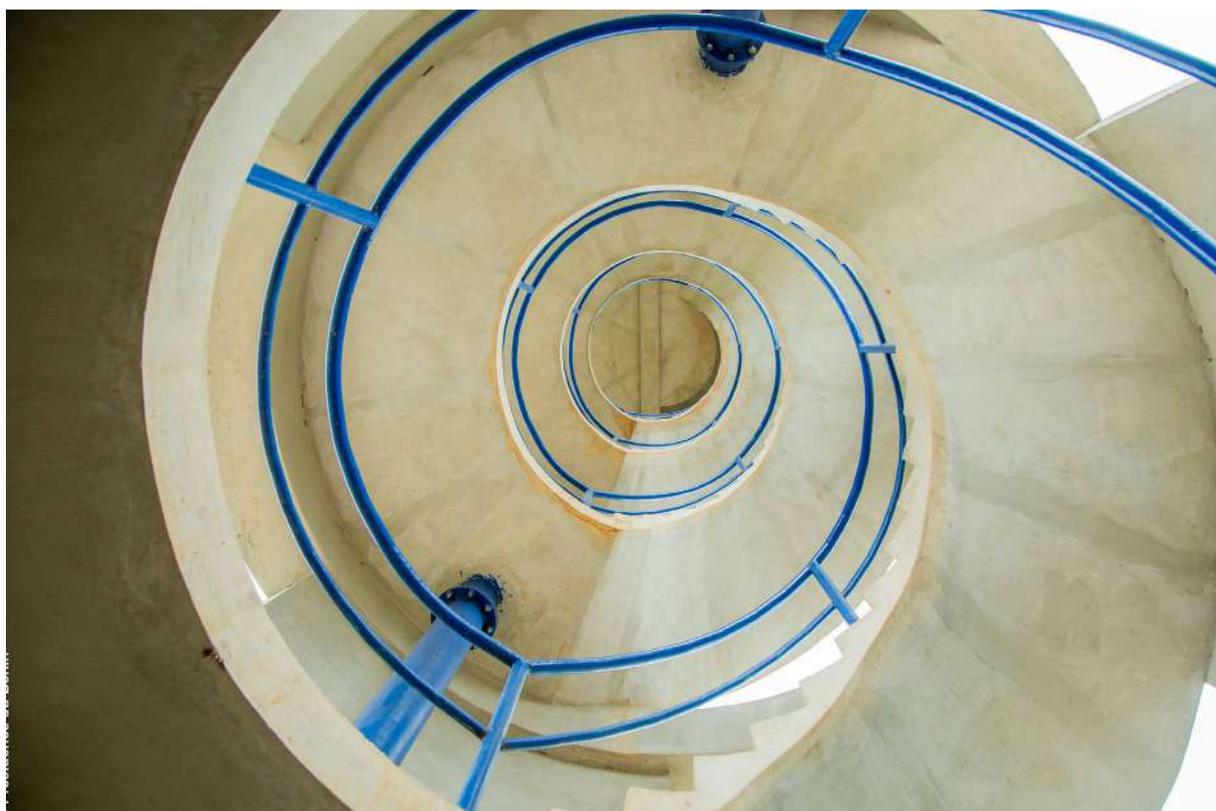


usagers et à préserver durablement une meilleure qualité du service public d'AEP en milieu rural. Le contrat du prestataire pour la mise à l'échelle de la plateforme Utility 85 dans le cadre de la gestion et du suivi de l'affermage régional des ouvrages hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural a été renouvelé au cours du deuxième semestre de l'année 2024.

La version originale d'Utility85 développée en 2018, ci-après Utility85 V1, a été mise à disposition des nouveaux opérateurs régionaux depuis novembre 2022 pour assurer des fonctions essentielles de gestion du patrimoine et de suivi du portefeuille. Les évolutions attendues dans le cadre de cette mission de mise à l'échelle d'Utility85 sont autant (i) d'ordre infrastructurel avec un renforcement des capacités des équipements (serveurs et terminaux) en vue de pouvoir supporter le volume de transactions effectuées par les opérateurs régionaux et (ii) d'ordre processional avec une évolution des services pour s'adapter aux particularités d'une organisation d'affermage régional.

L'enjeu est donc de basculer du dispositif actuel d'Utility85 V1 vers Utility85 V2 sans rupture des services fournis et exploités par les opérateurs régionaux. Cela impose donc de respecter une approche séquencée et agile durant laquelle successivement :

- la plateforme Utility85 V2 sera activée avec les services existants sur une nouvelle infrastructure adaptée pour répondre aux besoins en croissance de l'écosystème d'utilisateurs ;
  - les services spécifiques à la plateforme Utility85 V2 seront développés en interaction avec les utilisateurs pendant une période de 5 à 6 mois ;
  - les utilisateurs seront formés itérativement aux services développés au fur et à mesure de leur validation et implémentation en production dans la plateforme V2 ;
  - le transfert d'exploitation de la plateforme Utility85 V2 par tous les opérateurs et la fermeture définitive de la plateforme Utility85 V1.
- La présente mission de la mise à échelle de la plateforme Utility85 a pour objectifs :
- l'activation d'Utility85 en version V2,
  - le développement des services additionnels complétant l'adaptation de la plateforme en intégrant la prise en compte des spécifications de ceux demandés par les opérateurs,
  - la mise en exploitation de la plateforme en version V2,
  - le suivi d'exploitation de la plateforme et de services intégrant les activités.



## 2. AMELIORATION DES COMPETENCES PRATIQUES ET SUIVI DES PERFORMANCES DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

### 2.1. Formation et renforcement des capacités opérationnelles pour la fourniture du service public de l'eau potable

« La pertinence et la qualité de l'éducation et de la formation constituent des prérequis indispensables dans le processus de développement socio-économique » a souligné le Président de la République du Bénin, Monsieur Patrice TALON, dans son dernier message sur l'état de la Nation.

L'eau et l'assainissement font parties des huit (08) secteurs professionnels pour lesquels le Gouvernement développe un programme de construction d'écoles de métiers. En prélude à la concrétisation de ce programme, le Gouvernement a fait le choix de développer un environnement favorable à la durabilité de l'exploitation et de la maintenance des équipements et du service public d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Cette volonté se concrétise à travers le Développement des Programmes de Formation (DPF), initié par l'ANAEPMR dans le cadre du programme d'Accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural (AQUA-VIE). Le DPF prévoit le développement de deux nouveaux programmes de formations (Chefs de secteurs et des Electromécaniciens) au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB). Le deuxième semestre de l'année 2024, a été marqué par :

- l'achèvement et la réception de « la réalisation des travaux de remise à niveau des plateformes pédagogiques pour les deux nouveaux programmes de formations de prise de poste au CFME » en décembre 2024. Ces travaux financés par le programme AQUA-VIE inclus :
  - la réhabilitation et équipement des installations pédagogiques existantes,
  - la création de deux nouvelles plateformes pédagogiques,
  - la fourniture d'outillage pour travaux pratiques et des moyens pédagogiques de visualisation pour salle de formation.
- l'achèvement du déploiement sur la plateforme digitale de formation, des contenus des seize (16) modules techniques de formation pour les deux (02) nouveaux cycles. Ces modules ont été développés par l'équipe d'appui technique au DPF pour l'alimentation en eau potable au Bénin.
- la contractualisation par l'ANAEPMR de quatre (04) experts locaux pour le développement des contenus des modules non techniques des deux nouveaux curricula.
- la contractualisation par l'ANAEPMR, de quatre (04) formateurs permanents pour appuyer à la diffusion des modules techniques et à la coordination des formations de la première cohorte des deux (02) nouveaux cycles (Chef Secteur/Agent réseaux, Electromécanicien).
- l'achèvement de la formation technique des (04) formateurs permanents ;
- la contractualisation par l'ANAEPMR d'un Assistant Technique local (expert en ingénierie de formation) pour la poursuite de la supervision des activités relatives à l'ingénierie de la formation.
- la sélection par le CFME, de trente-cinq (35) apprenants de la première cohorte de formation des deux nouveaux cycles de formations initiales;

Ces résultats relatifs au renforcement des capacités des moyens pédagogiques et à la gestion durable du CFME, cadrent avec l'axe stratégique 2 du plan d'affaire validé en 2021 par l'ANAEPMR et la SONEB, en vue d'une contribution efficace à l'amélioration du service public d'AEP au Bénin. Pour rappel, le plan d'affaire de 2021 est structuré autour de trois (03) axes stratégiques :

- **axe stratégique 1** : amélioration de la gouvernance et de la gestion durable, la promotion de développement entrepreneurial du Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la SONEB ;
- **axe stratégique 2** : développement d'ingénierie, déploiement et vente de formation, étude, conception ;
- **axe stratégique 3** : renforcement de l'efficacité du partenariat et valorisation des formés du CFME.

## 2.2. Appui à la mise en place et à la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)

« L'eau potable n'arrête pas de gagner de plus en plus de localités »<sup>1</sup> du Bénin. En milieu rural, cette dynamique se poursuit dans un nouveau cadre contractuel de Partenariat Public Privé (PPP) pour une meilleure gestion du service public d'AEP en milieu rural, avec la prise en charge du service public d'eau affermé (1er mars 2023) par les sociétés fermières (SBA des Eaux et OMILAYE).

Les acteurs de la société civile, notamment les usagers qui paient le service de l'eau potable sont organisés au niveau de chaque commune en Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP). Les ACEP sont responsables de la défense des intérêts (tarifs pratiqués, qualité et continuité du service de l'eau, etc...) des consommateurs d'eau potable. En outre, elles veillent au respect des droits et des devoirs des usagers, notamment en ce qui concerne, le respect des règlements de service (contractuel) des opérateurs privés, l'hygiène autour du point d'eau et le paiement régulier du service de l'eau.

L'intermédiation sociale pour sensibiliser les populations sur l'accès et l'utilisation d'eau potable et l'importance de contribuer aux coûts du service public de l'eau potable est un des rôles régaliens des Communes, ces dernières méritent en conséquence d'être soutenues dans ce sens.

L'ANAEMPMR travaille depuis 2019, en concertation avec le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL), à la mise en place et à la capacitation des ACEP, sur la base d'un diagnostic qui appelle essentiellement à (i) améliorer la collaboration entre les ACEP et les Mairies, (ii) trouver des mécanismes de financement durable pour l'opérationnalisation et la pérennisation des structures des ACEP. Ainsi, avec l'appui de la Banque mondiale, l'ANAEMPMR et le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales (SP/CONAFIL), ont précédemment :

- proposé en plus des subventions directes à travers les budgets communaux, d'ajouter l'opérationnalisation des organes des ACEP, à la liste des critères d'éligibilité au FADEC,
- fait élaborer et imprimer (2023) en deux cents (200) exemplaires une « Boîte A Outils (BAO) ». La BAO a pour objectif de faciliter (i) le mécanisme de remontée et de gestion des plaintes, (ii) le contrôle citoyen du service public de l'eau, (iii) le lobbying et la recherche de financement pour des activités des ACEP, et (iv) la reddition de comptes.
- présenté (au premier semestre 2024) la BAO et la démarche d'installation et d'opérationnalisation des ACEP aux participants lors des sessions des Conférences Administratives Départementales (CAD) de l'ATACORA, de la DONGA, et des COLINNES. Au total dix-sept (17) Mairies ont été représentées dans les différentes CAD.
- fait organiser, des « ateliers départementaux de formation des responsables des mairies » pour l'appropriation de la boîte à outils (BAO) pour l'accompagnement des ACEP, et l'élaboration des plans communaux d'actions destinés à leur opérationnalisation dans les onze (11) départements qui ont des périmètres ruraux. Au total 76 plans communaux (biannuels) assortis de budgets de mise en place et d'opérationnalisation des organes des ACEP ont été élaborés par les responsables des mairies avec l'appui de l'équipe de la mission de formation.
- Dans ce même cadre, les deux structures (ANAEMPMR, et SP/CONAFIL) ont au cours du deuxième semestre de l'année 2024 :
- mis à la disposition (août 2024) de toutes les Mairies, des exemplaires physiques de la BAO, en appui à leur rôle régalien d'intermédiation sociale, de sensibilisation des populations sur les questions d'AEP.
- Continué les diligences nécessaires pour :
  - la « prise en compte des ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans communaux de mise en place et de l'opérationnalisation des organes des ACEP, lors du cadrage du budget 2025 ».
  - un suivi de la mise en œuvre des plans d'actions communaux dans leurs départements respectifs

### 3. ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET RECEPTION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP EN MILIEU RURAL

L'achèvement des travaux et la réception des nouveaux ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural sont des étapes importantes pour garantir l'accès à l'eau potable, un enjeu majeur pour le développement durable et la santé publique. Au Bénin, des efforts considérables sont déployés pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural, comme en témoigne, la réception provisoire des nouveaux ouvrages.

#### 3.1. Réception provisoire des PEA des lots 1 et 2 de la phase 2 PEPEC

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du PEPEC, au cours du deuxième semestre de l'année 2024, l'ANAEPMR a procédé à la réception provisoire de soixante-cinq (65) PEA et de deux (02) extensions sur les réseaux existants. La réception provisoire des PEA du lot 1 s'est déroulée du 22 au 31 juillet 2024 et concerne les départements de l'ATACORA, du BORGOU et de la DONGA. Celle des PEA du lot 2 s'est déroulée du 21 au 29 octobre 2024 et concerne les départements MONO, COUFFO, des COLLINES, du ZOU et du PLATEAU. La liste des PEA concernés par ces réceptions provisoires sont respectivement aux annexes 3 et 4



## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS SECTEUR

Les indicateurs de performance du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural sont essentiels pour évaluer l'efficacité et la durabilité des politiques et des interventions dans les zones rurales. Ils permettent de mesurer les progrès réalisés et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations pour garantir un accès universel et durable à l'eau potable en milieu rural. Au Bénin, par exemple, l'actualisation des indicateurs sur les nouveaux ouvrages hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural est un aspect crucial pour assurer une fourniture durable du service public de l'eau. Ces indicateurs aident également à suivre le patrimoine de l'hydraulique rural et à évaluer les capacités de stockage des réservoirs existants. En outre, ils jouent un rôle déterminant dans le suivi des performances de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. Ces indicateurs sont basés sur des données collectées régulièrement auprès des acteurs du sous-secteur, tels que les autorités locales, les opérateurs privés, les usagers et les partenaires techniques et financiers.

L'analyse semestrielle de l'évolution des indicateurs de performance permet à l'ANAEPMR d'apprécier non seulement les efforts entrepris mais aussi ceux à engager pour améliorer l'exploitation du service public d'AEP. L'ANAEPMR continue ainsi de suivre à travers des indicateurs prédéfinis, la dynamique temporelle (semestrielle, annuelle) des différentes composantes du service public d'AEP en milieu rural.

### 4.1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural

Le suivi du patrimoine de l'hydraulique rural pour l'AEP, est une activité essentielle pour assurer la pérennité des infrastructures et des services d'eau potable dans les zones rurales. Il consiste à collecter, analyser et diffuser des informations sur l'état, le fonctionnement et la gestion des ouvrages hydrauliques d'AEP.

Le point actualisé des ouvrages hydrauliques d'AEP (AEV, SAEPmV, PEA), présenté dans ce treizième rapport semestriel prend en compte :

- les nouveaux ouvrages hydrauliques d'AEP (y compris les extensions sur réseaux d'AEVs existantes) en milieu rural qui ont fait objet de réception par l'ANAEPMR.
- les résultats de l'état des lieux contradictoire des PEA fonctionnels transférés aux nouvelles sociétés fermières (opérateurs régionaux) au cours du second semestre de 2024.
- le retrait (après les diagnostics) de :
  - certaines AEV qui ne peuvent plus ni être réhabilitées ni mises en conformité,
  - certaines ont été fusionnées ou d'autres sont sous l'emprise de nouveaux SAEPmV.

Les systèmes d'approvisionnement en eau potable existants en milieu rural au Bénin sont variés et visent à garantir un accès fiable et durable à l'eau potable pour les communautés rurales.

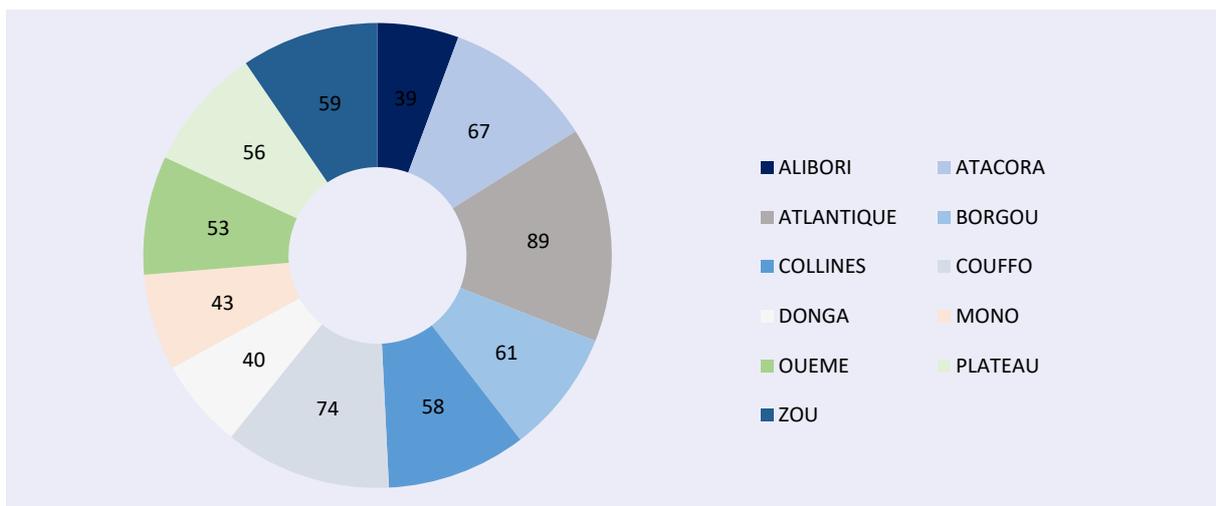
#### 4.1.1. Systèmes d'approvisionnement en eau potable existants

Au deuxième semestre de l'année 2024, l'ANAEPMR n'a pas réceptionné ni transféré de SAEPmV aux fermiers. Le patrimoine hydraulique rural d'AEP compte désormais mille cent un (1101) systèmes d'AEP dont :

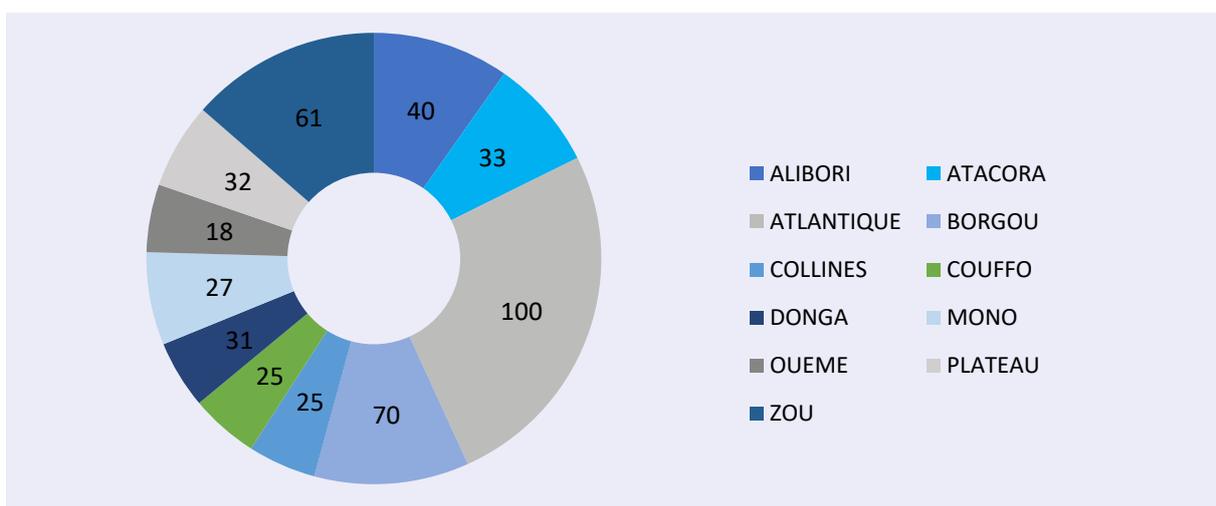
- six cent trente-neuf (639) AEV et SAEPmV (y compris les extensions et les Cœurs de SAEPmV) ;
- quatre cent soixante-deux (462) PEA.

**NB :** la baisse du nombre des AEV (647 au premier semestre 2024) contre 639 (au deuxième semestre 2024) soit un écart de 8 AEV qui est lié au retrait après les diagnostics de certaines AEV qui ne peuvent plus être réhabilitées ni mises en conformité, certaines ont été fusionnées ou d'autres sont sous l'emprise de nouveaux SAEPmV.

La répartition des systèmes d'AEP par type et par département se présentent dans les graphiques ci-dessous :



**Graphique 1** | Répartition par département des AEV et SAEPmV du patrimoine hydraulique rural



**Graphique 2** | Répartition par département des postes d'eau autonomes du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.2. Capacités de stockage des réservoirs des AEV et des SAEPmV existantes

En prenant en compte le point actualisé des six cent trente-neuf (639) AEV et SAEPmV du patrimoine hydraulique d'AEP en milieu rural, on dénombre au 31 décembre 2024, six cent soixante-onze (671) réservoirs, répartis comme suit :

DEPARTEMENTS	ALI-BORI	ATA-CORA	ATLAN-TIQUE	BOR-GOU	COL-LINES	COUF-FO	DON-GA	OUE-ME	MONO	PLA-TEAU	ZOU	TOT-AL
<b>NOMBRE RESERVOIRS</b>	<b>38</b>	<b>67</b>	<b>96</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>81</b>	<b>42</b>	<b>53</b>	<b>40</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	<b>671</b>

**Tableau 6** | Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural

- cinq cent soixante-dix (570) réservoirs ont leurs volumes inférieurs à 50 m<sup>3</sup> ;
- cinquante-neuf (59) réservoirs dont les volumes sont compris entre 50 et 90 m<sup>3</sup> ;
- quinze (16) réservoirs dont les volumes sont compris entre 90 et 150 m<sup>3</sup> ;
- vingt-six (26) réservoirs dont les volumes sont supérieurs à 150 m<sup>3</sup>

La capacité totale de stockage est de vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre (25.864) mètre cubes d'eau. La capacité de stockage des réservoirs de l'eau potable est un facteur essentiel pour garantir la sécurité et la qualité de l'approvisionnement en eau des populations.

La répartition des capacités de stockage par département et périmètre d'affermage se présente ainsi qu'il suit :

PERIMETRES	DEPARTEMENTS	CAPACITE STOCKAGE (m <sup>3</sup> )
PERIMETRE 1	ALIBORI	1620
	BORGOU	1 875
	OUEME	3 895
	PLATEAU	2 795
<b>Sous-total Périmètre 1</b>		<b>10 185</b>
PERIMETRE 2	ATACORA	1 502
	ATLANTIQUE	3 638
	DONGA	1 430
<b>Sous-total Périmètre 2</b>		<b>6 570</b>
PERIMETRE 3	COLLINES	1 410
	COUFFO	3 470
	MONO	2 360
	ZOU	1 869
<b>Sous-total Périmètre 3</b>		<b>9 109</b>
<b>CAPACITE TOTALE STOCKAGE</b>		<b>25 864</b>

**Tableau 7** | Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.3. Sources d'énergie des AEV et des SAEPmV

Le patrimoine hydraulique rural dispose à fin décembre 2024, d'un total de huit cent cinquante-huit (858) stations de pompage alimentées par : (i) quatre cent vingt-deux (422) groupes électrogènes ; (ii) cent quatre-vingt-douze (192) branchements au réseau SBEE ; (iii) deux cent (244) systèmes photovoltaïques.

GROUPE ELECTOGENE	422
BRANCHEMENT ELECTRIQUE RESEAU SBEE	192
SYSTEME SOLAIRE	244
<b>TOTAL</b>	<b>858</b>

**Tableau 8** | Différentes sources d'énergie du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.4. Linéaire des Réseaux d'eau potable

La longueur totale des réseaux de l'ensemble des six cent trente-neuf (639) systèmes d'AEV et SAEPmV du patrimoine hydraulique d'AEP en milieu rural à fin décembre 2024, est de cinq mille huit cent trente-un- soixante-dix-neuf (5 831,79) kilomètres linéaires, et est répartie ainsi qu'il suit :

DN < 60 mm	375,29
60 mm < DN < 80 mm	3079,00
80 > DN= 160 mm	2 224,82
160 > DN > 225 mm	159,68
<b>TOTAL</b>	<b>5 831,79</b>

**Tableau 9** | Répartition par catégorie de diamètres des canalisations d'eau du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.5. Points d'accès améliorés d'eau potable

Les points d'accès améliorés en eau potable font référence à des infrastructures et des systèmes qui permettent aux communautés d'avoir accès à une eau potable de meilleure qualité, plus sûre et plus facilement accessible.

##### 4.1.5.1. Demandes en Branchements Particuliers.

Au cours du deuxième semestre de l'année 2024, les opérateurs ont enregistré et raccordé les demandes en branchement particuliers sur l'ensemble des ouvrages (SAEPmV, AEV et EXTENSION SONEB). Au 31 décembre 2024, la situation des demandes enregistrées et les raccordements réalisés au niveau des trois périmètres se présente ainsi qu'il suit :

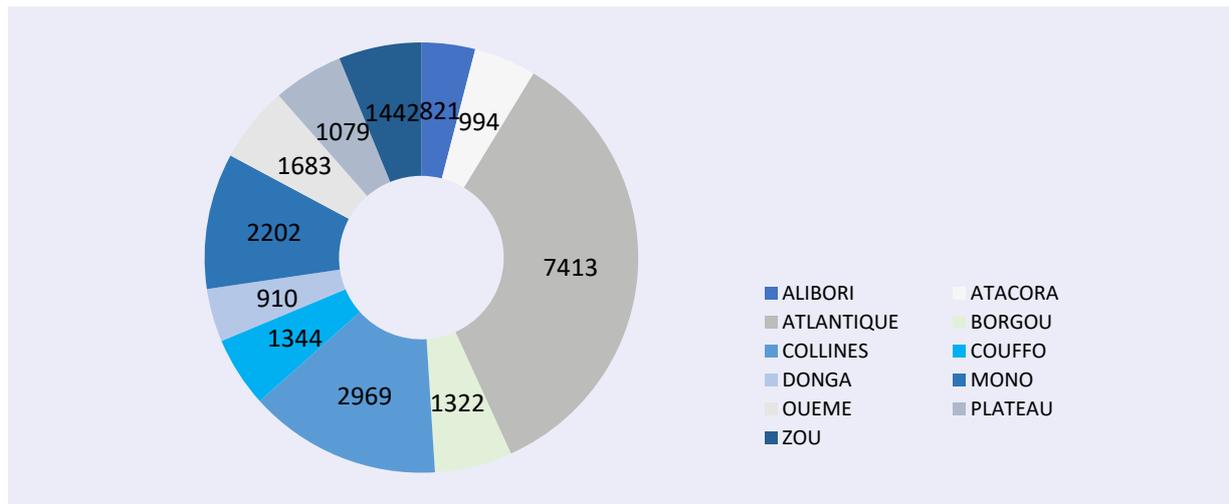
N°	Départements	Périmètre d'affermage	Nombre demandes enregistrées	Cumul demandes enregistrées	Nombre de branchements réalisés au cours du semestre	Cumul Branchements réalisés
1	ALIBORI	PERIMETRE 1	24	197	07	07
2	BORGOU		13	288	09	45
3	OUEME		574	2581	837	1298
4	PLATEAU		538	746	14	17
Sous-Total			<b>1149</b>	<b>3 812</b>	<b>216</b>	<b>1 367</b>
1	ATACORA	PERIMETRE 2	169	1161	00	00
2	ATLANTIQUE		488	3480	291	597
3	DONGA		08	534	00	00
Sous-Total			<b>665</b>	<b>5 175</b>	<b>291</b>	<b>597</b>
1	COLLINES	PERIMETRE 3	431	568	02	02
2	COUFFO		475	1 676	130	338
3	MONO		1253	1451	30	63
4	ZOU		149	519	98	225
Sous-Total			<b>2 308</b>	<b>4 214</b>	<b>260</b>	<b>628</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>4 122</b>	<b>13 201</b>	<b>767</b>	<b>2 054</b>

**Tableau 10** | Situation des demandes enregistrées et point des réalisations des BP

Soit un total de quatre mille cent vingt-deux (4122) demandes enregistrées au cours du deuxième semestre. Ce qui fait un total général de treize mille cent deux cent un (13 201) demandes enregistrées. Sept cent soixante-sept (767) branchements particuliers ont été réalisés au cours du semestre sur les trois périmètres d'affermage ce qui porte le nombre total de nouveaux BP à deux mille cinquante-quatre (2 054).

#### 4.1.5.2. Branchements particuliers et communautaires

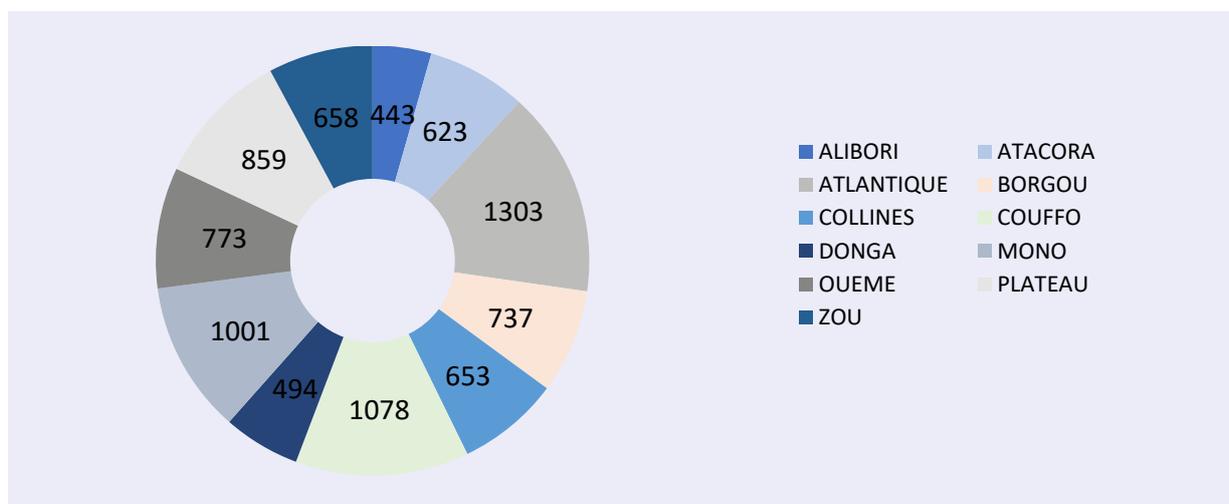
Au total, on compte désormais 22.179 Branchements Particuliers (BP) et communautaires sur les systèmes d'AEP en milieu rural à fin décembre 2024. Ces points d'accès se répartissent par département comme suit :



**Graphique 3** | Répartition par Département des branchements particuliers et communautaires du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.5.3. Bornes fontaines

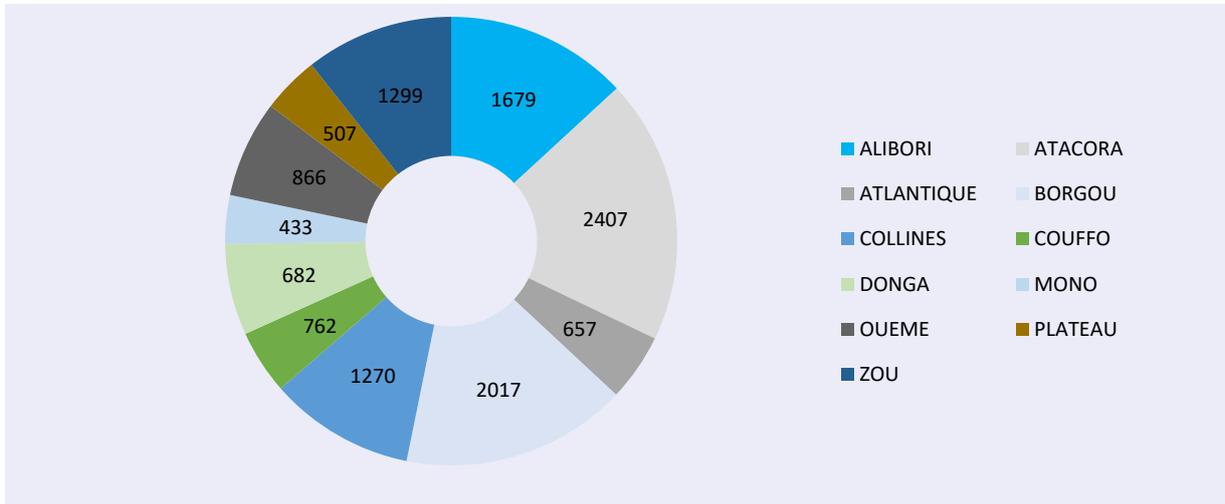
Le nombre total des BF s'élève désormais à **huit mille six cent vingt-deux (8 622)** au 31 décembre 2024. La répartition de ces bornes fontaines par département se présente ainsi qu'il suit :



**Graphique 4** | Répartition par département des bornes fontaines du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.5.4. Forages équipés de pompes à motricité humaine

Les forages équipés de pompes manuelles constituent une solution pour fournir de l'eau potable aux communautés rurales et isolées contribuant à améliorer la santé, l'hygiène et la qualité de vie des populations locales. Ce type d'ouvrage continue toujours de desservir une grande partie de la population rurale au Bénin. Le nombre total des forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) est de douze mille cinq cent soixante-dix-neuf (12 579) au plan national à fin décembre 2024. Ces Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) sont répartis ainsi qu'il suit par département :

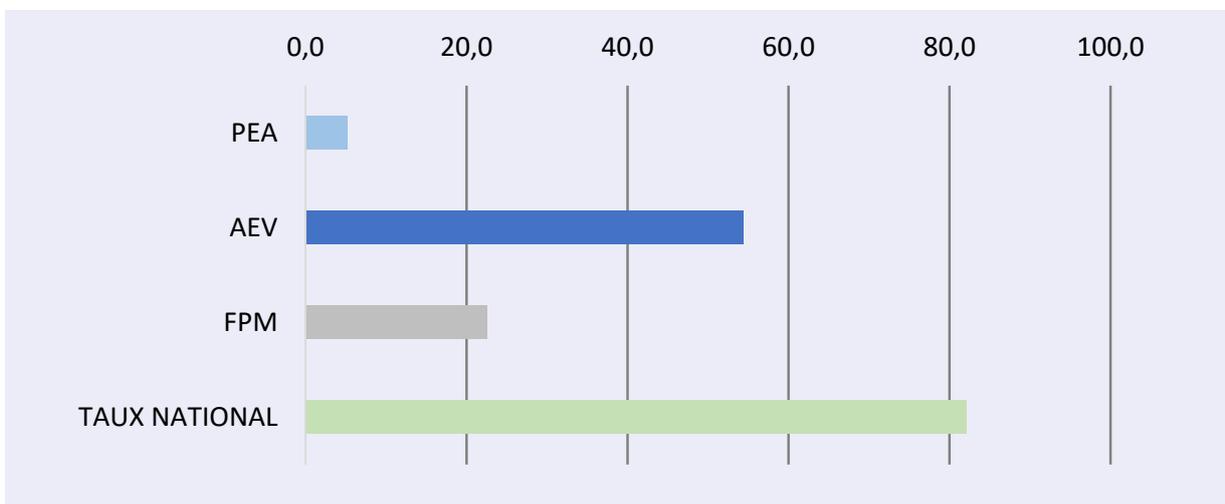


Graphique 5 | Répartition par Département des FPM du patrimoine hydraulique rural

#### 4.2. Taux de desserte

Le taux de desserte en AEP (Approvisionnement en Eau Potable) est un indicateur clé utilisé pour mesurer le pourcentage de la population qui a accès à une source d'eau potable améliorée. Cet indicateur est crucial pour évaluer l'accès à l'eau potable et permettre de mettre en place des politiques et des programmes visant à améliorer la desserte en AEP pour les communautés qui en ont le plus besoin. Cet accès est généralement mesuré par la proximité à des points d'eau améliorés, tels que des branchements particuliers, des bornes fontaines, ou des puits équipés de pompes.

Le taux de desserte est estimé annuellement. Le taux de desserte en Approvisionnement en Eau Potable (AEP) au Bénin a connu des progrès significatifs en milieu rural ces dernières années passant de 79,4 % à la fin de 2023 à 82,1 % au 31 décembre 2024. Ces avancées sont le résultat d'investissements massifs et de réformes visant à améliorer les infrastructures et la gestion du service public de l'eau potable. Les détails des taux de desserte par Communes sont en annexe 5



Graphique 6 | Répartition par type d'ouvrages du taux de desserte national

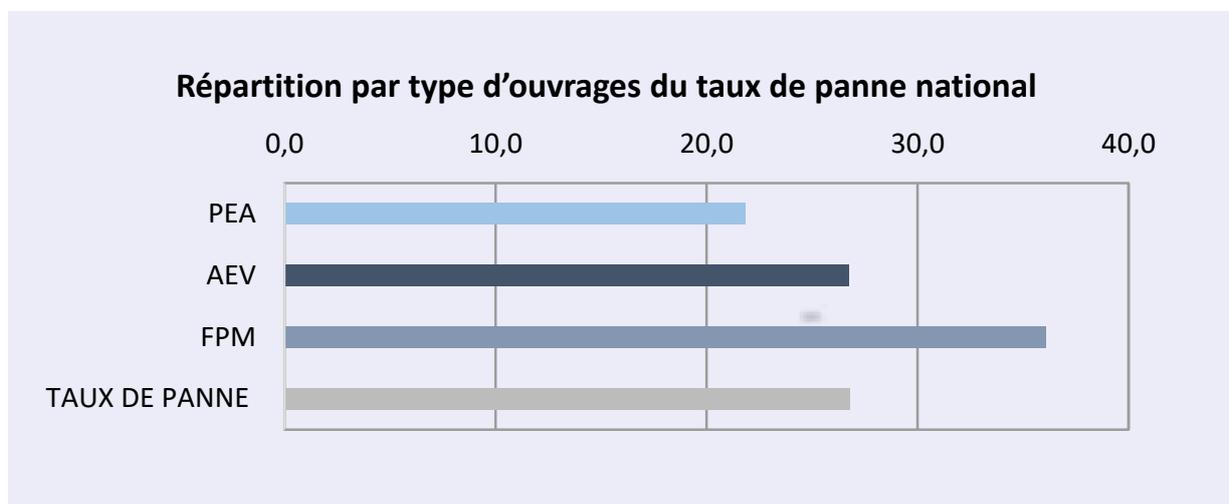


### 4.3. Taux de panne

Le taux de panne des ouvrages hydrauliques est un indicateur clé dans la gestion et la maintenance de ces infrastructures vitales. Il reflète la fiabilité et l'efficacité des systèmes en place pour fournir de l'eau pour la consommation humaine. Une compréhension approfondie de ce taux est essentielle pour la mise en œuvre de stratégies de maintenance préventive et corrective, qui peuvent considérablement réduire les coûts et améliorer la durabilité des équipements. Cela reflète des défis liés à la maintenance, à la gestion et à l'usure des infrastructures.

Des efforts sont en cours pour améliorer la gestion et réduire ces pannes, notamment par des diagnostics réguliers et des travaux de mise en conformité.

Le taux de panne national est estimé à 26,8% et se répartit par type d'ouvrage au 31 décembre 2024 comme suit :



**Graphique 7** | Répartition par type d'ouvrages du taux de panne

## CONCLUSION

Le Gouvernement du Bénin, à travers l'ANAEPMR, poursuit ses investissements massifs dans le développement des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP) modernes, la remise en état de fonctionnement et la mise en conformité des anciens ouvrages, l'organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural, en vue de la concrétisation progressive de l'accès universel aux services d'AEP. Les principaux résultats du dernier semestre de l'année 2024, se résument ainsi qu'il suit :

### **Au titre des mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service public de l'eau potable en milieu rural :**

- la poursuite des missions de suivi par l'ABE de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des différents chantiers de SAEPmV en cours de réalisation. La poursuite de la réalisation des audits de conformité environnementale et sociale externe de 18 SAEPmV/AEV du projet PASAEP 24 avec la délivrance de douze (12) Certificats de Conformité Environnemental (CCE) des ouvrages par l'ABE ;
- la réalisation de sept cent quarante-cinq (745) analyses microbiologiques et physico-chimiques sur des échantillons d'eau (de la nappe et des robinets) collectés et d'analyses bactériologiques et physico-chimiques des SAEPmV/AEV/PEA fonctionnels et en exploitation par les fermiers des Départements du PLATEAU, du MONO, du COUFFO, du ZOU, du BORGOU, de l'ALIBORI, de l'ATACORA et de la DONGA avec au total
- le transfert de trente cinq (35) nouveaux PEA dans les écoles à cantine et une extension sur un SAEPmV de la deuxième phase du PEPEC ;
- l'installation de cent vingt-cinq (125) groupes électropompes et groupes électrogènes des AEV existantes du programme de mise en conformité ;
- contractualisation avec la firme Manobi pour la mise à l'échelle de la plateforme Utility85 avec les évolutions attendues (i) d'ordre infrastructurel avec un équipement doté en serveurs et en terminaux et (ii) d'ordre processionnel avec des services qui doivent évoluer pour s'adapter aux particularités d'une organisation d'affermage régional.

### **Au titre de l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural :**

- l'achèvement et la réception des travaux de (i) «la réalisation des travaux de remise à niveau des plateformes pédagogiques pour les deux nouveaux programmes de formations de prise de poste au CFME », (ii) l'achèvement du déploiement sur la plateforme digitale de formation, des contenus des seize (16) modules techniques de formation pour les deux (02) nouveaux cycles, (iii) contractualisation par l'ANAEPMR de quatre (04) experts locaux pour le développement des contenus des modules non techniques des deux nouveaux curricula, (iv) La contractualisation par l'ANAEPMR, de quatre (04) formateurs permanents pour appuyer à la diffusion des modules techniques et à la coordination des formations, (v) achèvement de la formation technique des (04) formateurs permanents, (vi) contractualisation par l'ANAEPMR d'un assistant technique locale (expert en ingénierie de formation) et (vii) sélection par le CFME, de trente-cinq (35) apprenants de la première cohorte de formation
- mis à la disposition de toutes les Mairies, des exemplaires physiques de la BAO, en appui à leur rôle régalien d'intermédiation sociale, de sensibilisation des populations sur les questions d'AEP.

### **Au titre de l'achèvement des travaux et réception des ouvrages d'AEP en milieu rural :**

- la réception provisoire des soixante-cinq (65) PEA et de deux (02) extensions sur les réseaux existants des lots 1 et 2 de la phase 2 du projet PEPEC ;

### **Au titre les indicateurs de performance du sous-secteur :**

- l'actualisation du calcul des taux de desserte et de panne à fin décembre 2024. Ces taux sont respectivement de 82,1% et de 26,8% ;
- poursuite des campagnes périodiques de branchements particuliers sociaux sur les nouveaux SAEPmV. **Sept cent soixante-sept (767)** branchements particuliers ont été réalisés.

# Annexes

**ANNEXE 1 :** Liste des SAEPmV/AEV des PASAEP 24 dont les CCE sont obtenus

**ANNEXE 2 :** Liste des PEA de la Phase 2, lot 2 PEPEC transférés aux fermiers

**ANNEXE 3 :** Liste des PEA de la Phase 2, lot 1 PEPEC réceptionnés provisoirement

**ANNEXE 4 :** Liste des PEA de la Phase 2, lots2 PEPEC réceptionnés provisoirement

**ANNEXE 5 :** Détails des taux de desserte par commune au 31 décembre 2024

## ANNEXE 1 : Liste des SAEPmV/AEV des PASAEP 24 dont les CCE sont obtenus

Département	Commune	Arrondissement	AEV / SAEPmV
BORGOU	TCHAOUROU	BETEROU	SAEPmV de KAKI KOKA-ANGARADEBOU
BORGOU	TCHAOUROU	TCHATCHOU	SAEPmV de KINNOU KPARO
BORGOU	N'DALI	GBEGOUROU	SAEPmV de GBEGOUROU
BORGOU	NIKKI	SUYA	SAEPmV de GANCHON-GAAROUKPAROU
BORGOU	BEMBEREKE	GAMIA	SAEPmV de GANRO (GAMIA)
DONGA	BASSILA	MANIGRI	SAEPmV de WANNOU IGBERE
DONGA	BASSILA	ALEDJO	SAEPmV d'ALEDJO 1
ATACORA	TOUCOUNTOUNA	KOUARFA	SAEPmV de KOUARFA 2
ZOU	AGBANGNIZOUN	KPOTA	SAEPmV de KPOTA
ZOU	DJIDJA	DAN	SAEPmV de AGBOHOUNTOGON
COUFFO	APLAHOUÉ	KISSAMEY	SAEPmV de KISSAMEY
COUFFO	DJAKOTOMEY	HOUEGAMEY	SAEPmV de HOUEGAMEY

## ANNEXE 2 : Liste des PEA de la Phase 2, lot 2 PEPEC transférés aux fermiers

N°	Départements	Commune	Nom de l'EPP	Intervention
1	Borgou	Tchaourou	Gbérou X : 2°36'42,03" Y : 8°52'14,63"	PEA sur Nouveau Forage
2		Tchaourou	Basse-N'kparou X : 2°34'55,89" Y : 9°00'56,86"	PEA sur Nouveau Forage
3		Tchaourou	Gararou X : 2°32'58,46" Y : 9°04'09,69"	PEA sur Forage Existant
4		Tchaourou	Borori X : 2°39'42,58" Y : 8°55'50,01"	PEA sur Forage Existant
5		Tchaourou	Soumon X : 2°35'05,67" Y : 9°06'06,53"	PEA sur Nouveau Forage
6		Tchaourou	Gbérou-Kapnin X : 2°38'14,57" Y : 9°05'23,89"	PEA sur Forage Existant
7		Tchaourou	Kpari X : 2°53'29,92" Y : 9°16'44,92"	PEA sur Nouveau Forage
8		Tchaourou	Sui X : 2°51'29,97" Y : 9°17'01,01"	PEA sur Nouveau Forage
9		Tchaourou	Tounga X : 2°54'04,36" Y : 9°16'53,69"	PEA sur Nouveau Forage
10		Tchaourou	Kika 1 X : 2°46'35,21" Y : 9°17'19,92"	PEA sur Forage Existant
11		Bembèrèkè	Kabanou X : 2°47'51,19" Y : 10°31'31,50"	PEA sur Nouveau Forage

N°	Départements	Commune	Nom de l'EPP	Intervention
12	Borgou	Bembèrèkè	Goro- Bani X : 2°54'55,27" Y : 10°15'42,19"	PEA sur Forage Existant
13			Bembèrèkè	Gbian X : 2°51'34,91" Y : 10°09'50,62"
14	Donga	Djougou	Minanga X : 1°47'34,38" Y : 9°33'48,07"	PEA sur Forage Existant
15		Djougou	Megnam X : 1°46'08,02" Y : 9°34'03,76"	PEA sur Nouveau Forage
16		Djougou	Gnawourangou X : 1°49'13,25" Y : 9°41'06,43"	PEA sur Nouveau Forage
17		Djougou	Koua 2 X : 1°47'34,05" Y : 9°45'32,75"	PEA sur Nouveau Forage
18	Atacora	Materi	Tcharikouanga X : 0°49'55,08" Y : 10°42'39,27"	PEA sur Forage Existant
19		Materi	Samahou X : 0°56'12,45" Y : 10°39'55,78"	PEA sur Forage Existant
20		Materi	Sakonou X : 1°00'01,12" Y : 10°46'09,01"	PEA sur Forage Existant
21		Materi	Tamkpiti Yerou X : 1°06'51,82" Y : 10°37'50,04"	PEA sur Forage Existant
22	Tanguiéta	Tahinkou	Tahinkou X : 1°05'07,71" Y : 10°27'29,98"	PEA sur Forage Existant
23		Tanguiéta	Kosso X : 1°17'30,50" Y : 10°37'01,98"	PEA sur Nouveau Forage
24		Tanguiéta	Yangou X : 01°25'10,82" Y : 10°43'01,30"	PEA sur Forage Existant

N°	Départements	Commune	Nom de l'EPP	Intervention
25	Donga	Djougou	Kpaouya X :01°33'25,69" Y :09°28'00,84"	PEA sur Forage Existant
26		Djougou	Gogoniga X :01°35'33,99" Y :09°35'16,29"	PEA sur Nouveau Forage
27		Djougou	Mowatchoï X :01°38'53,59" Y :09°36'56,57"	PEA sur Nouveau Forage
28		Bassila	Tchimangou X :01°33'45,93" Y :09°26'50,84"	PEA sur Nouveau Forage
29		Bassila	Kaoute X :01°32'30,56" Y :09°26'57,39"	PEA sur Nouveau Forage
30		Bassila	Iyo X :01°31'06,57" Y :09°22'37,82"	PEA sur Nouveau Forage
31		Bassila	Agougou – Woro X :01°28'48,55" Y :09°21'47,84"	PEA sur Nouveau Forage
32		Bassila	Welan X :01°46'23,53" Y :09°13'10,78"	PEA sur Nouveau Forage
33		Bassila	Koulaman X :01°43'36,87" Y :08°57'49,63"	PEA sur Nouveau Forage
34		Bassila	Okpoto X :01°38'48,65" Y :08°51'52,20"	PEA sur Nouveau Forage
35	Bassila	Akaou-Lalatina X :01°38'34,236" Y :08°42'07,48"	PEA sur Nouveau Forage	
Ext1	Bassila	Odokpako	Extension sur l'AEV de Wan-nou – Igbèrè	

## ANNEXE 3 : Liste des PEA de la Phase 2, lot 1 PEPEC réceptionnés provisoirement

N°	Départements	Commune	Nom de l'école	Intervention
1	Mono	Bopa	LTP de Bopa	Extension sur l'AEV de Possotome / Construction de bâche / PEA / Raccordement des logement et Ateliers
2		Houéyogbé	EPP kindji-Sé	PEA sur Forage Existant/ Artésien
Ext 1		Houeyogbe	Djrouhoue	Extension sur l'AEV de Akodeha
3	Couffo	Lalo	Adjassagon	PEA sur Forage Existant
4		Lalo	EPP Zohoudji fangbedjihoue	PEA sur Forage Existant
5		Lalo	Agbadome	PEA sur Forage Existant
6		Lalo	Kowome	PEA sur Nouveau Forage
7		Aplahoue	Aboloume	PEA sur Forage Existant/ Artésien
8		Aplahoue	Ouatchi A et B	PEA sur Nouveau Forage
9	Zou	Djidja	EPP Djrekpedji	PEA sur Forage Existant
10		Djidja	Zadakon et Kpakpanéné	PEA sur Nouveau Forage
11		Djidja	EPP Koudissagon	PEA sur Forage Existant
12	Collines	Ouesse	EPP Gbanlin Monwadjo	PEA sur Forage Existant
13		Ouesse	EPP Saakoudji	PEA sur Forage Existant
14		Ouesse	Affossogbe	PEA sur Nouveau Forage
15		Ouesse	Routo	PEA sur Nouveau Forage
16		Savalou	Ifedon	PEA sur Nouveau Forage
17		Dassa Zounmé	EPP Otcha	PEA sur Nouveau Forage
18	Zou	Zakpota	EPP Sohoungo	PEA sur Forage Existant
19		Zakpota	EPP Adjoko	PEA sur Forage Existant
20		Zakpota	EPP drame-Tandji et Za-Dramé	PEA sur Nouveau Forage
21	Plateau	Kétou	EPP Adjelanwa	PEA sur Forage Existant
23		Kétou	Kewi	PEA sur Forage Existant
22		Kétou	EPP Woroko	PEA sur Nouveau Forage
24		Kétou	EPP Owode	PEA sur Forage Existant
		Adja-Ouèrè	Ichede Toffo	Extension sur AEV
25		Adja-Ouèrè	Ita Egbébi	PEA sur Nouveau Forage
26	Adja-Ouèrè	EPP Ouignan Gbadodo AB	PEA sur Forage Existant	
27	Adja-Ouèrè	Igbo Aadou	PEA sur Nouveau Forage	
28	Sakété	Sanrin Ikpinlè	PEA sur Forage Existant	
29	Sakété	Ita Alabé	PEA sur Nouveau Forage	
30	Sakété	Igbo Iwèrè	PEA sur Nouveau Forage	
31	Sakété	Ita-Akadi	PEA sur Nouveau Forage	
32	Sakété	Iyogou Tohou	PEA sur Forage Existant	

## ANNEXE 4 : Liste des PEA de la Phase 2, lots2 PEPEC réceptionnés provisoirement

N°	Départements	Commune	Nom de l'EPP	Intervention
1	Borgou	Tchaourou	Gbérou X : 2°36'42,03" Y : 8°52'14,63"	PEA sur Nouveau Forage
2		Tchaourou	Basse-N'kparou X : 2°34'55,89" Y : 9°00'56,86"	PEA sur Nouveau Forage
3		Tchaourou	Gararou X : 2°32'58,46" Y : 9°04'09,69"	PEA sur Forage Existant
4		Tchaourou	Borori X : 2°39'42,58" Y : 8°55'50,01"	PEA sur Forage Existant
5		Tchaourou	Soumon X : 2°35'05,67" Y : 9°06'06,53"	PEA sur Nouveau Forage
6		Tchaourou	Gbérou-Kapnin X : 2°38'14,57" Y : 9°05'23,89"	PEA sur Forage Existant
7		Tchaourou	Kpari X : 2°53'29,92" Y : 9°16'44,92"	PEA sur Nouveau Forage
8		Tchaourou	Sui X : 2°51'29,97" Y : 9°17'01,01"	PEA sur Nouveau Forage
9		Tchaourou	Tounga X : 2°54'04,36" Y : 9°16'53,69"	PEA sur Nouveau Forage
10		Tchaourou	Kika I X : 2°46'35,21" Y : 9°17'19,92"	PEA sur Forage Existant
11		Bembèrèkè	Kabanou X : 2°47'51,19" Y : 10°31'31,50"	PEA sur Nouveau Forage
12		Bembèrèkè	Goro- Bani X : 2°54'55,27" Y : 10°15'42,19"	PEA sur Forage Existant
13		Bembèrèkè	Gbian X : 2°51'34,91" Y : 10°09'50,62"	PEA sur Forage Existant

N°	Départements	Commune	Nom de l'EPP	Intervention
14	Donga	Djougou	Minanga X : 1°47'34,38" Y : 9°33'48,07"	PEA sur Forage Existant
15		Djougou	Megnam X : 1°46'08,02" Y : 9°34'03,76"	PEA sur Nouveau Forage
16		Djougou	Gnawourangou X : 1°49'13,25" Y : 9°41'06,43"	PEA sur Nouveau Forage
17		Djougou	Koua 2 X : 1°47'34,05" Y : 9°45'32,75"	PEA sur Nouveau Forage
18	Atacora	Materi	Tcharikouanga X : 0°49'55,08" Y : 10°42'39,27"	PEA sur Forage Existant
19		Materi	Samahou X : 0°56'12,45" Y : 10°39'55,78"	PEA sur Forage Existant
20		Materi	Sakonou X : 1°00'01,12" Y : 10°46'09,01"	PEA sur Forage Existant
21		Materi	Tamkpiti Yerou X : 1°06'51,82" Y : 10°37'50,04"	PEA sur Forage Existant
22		Tanguiéta	Tahinkou X : 1°05'07,71" Y : 10°27'29,98"	PEA sur Forage Existant
23		Tanguiéta	Kosso X : 1°17'30,50" Y : 10°37'01,98"	PEA sur Nouveau Forage
24		Tanguiéta	Yangou X : 01°25'10,82" Y : 10°43'01,30"	PEA sur Forage Existant
25		Donga	Djougou	Kpaouya X : 01°33'25,69" Y : 09°28'00,84"
26	Djougou		Gogoniga X : 01°35'33,99" Y : 09°35'16,29"	PEA sur Nouveau Forage
27	Djougou		Mowatchoï X : 01°38'53,59" Y : 09°36'56,57"	PEA sur Nouveau Forage

N°	Départements	Commune	Nom de l'EPP	Intervention
28	Donga	Bassila	Tchimangou X :01°33'45,93" Y :09°26'50,84"	PEA sur Nouveau Forage
29		Bassila	Kaoute X :01°32'30,56" Y :09°26'57,39"	PEA sur Nouveau Forage
30		Bassila	Iyo X :01°31'06,57" Y :09°22'37,82"	PEA sur Nouveau Forage
31		Bassila	Agougou – Woro X :01°28'48,55" Y :09°21'47,84"	PEA sur Nouveau Forage
32		Bassila	Welan X :01°46'23,53" Y :09°13'10,78"	PEA sur Nouveau Forage
33		Bassila	Koulaman X :01°43'36,87" Y :08°57'49,63"	PEA sur Nouveau Forage
34		Bassila	Okpoto X :01°38'48,65" Y :08°51'52,20"	PEA sur Nouveau Forage
35		Bassila	Akaou-Lalatina X :01°38'34,236" Y :08°42'07,48"	PEA sur Nouveau Forage
Ext1		Bassila	Odokpako	Extension sur l'AEV de Wannou - Igbèrè

## ANNEXE 5 : Détails des taux de desserte par commune au 31 décembre 2024

